

**TEXTE DE L'INTERVENTION DE LA FRANCE**  
**DANS LE DEBAT GENERAL DE LA CONFERENCE DE MAPUTO**  
**(3 MAI 1999)**



Depuis la Conférence d'Ottawa, il y a un an et demi, des progrès indéniables ont été enregistrés : vers l'universalisation de la Convention ouverte à la signature, en décembre 97 dans la capitale fédérale du Canada ; vers une meilleure appréhension du problème du déminage humanitaire par la communauté internationale, c'est-à-dire de la dimension de ce qu'il faut bien appeler un désastre dans certaines régions du monde, en Afrique, hélas, au premier chef ; des méthodes et des technologies à mettre en oeuvre ; des priorités à définir. La France a pris et continuera de prendre sa part des efforts qui permettent ces progrès, par l'action tenace et vigilante de sa diplomatie, au premier plan, par l'action conjointe de ses pouvoirs publics et de son réseau associatif, au second.

Mais, si ces progrès sont bien réels et constituent un encouragement puissant à persévérer, force est de constater dans le même temps que la tâche est immense, que nombre des puissances militaires majeures de la communauté internationale ne sont toujours pas convaincues qu'il est possible et indispensable de renoncer à l' "arme des lâches" ; que d'autres Etats retombent, malgré leurs engagements, dans le recours aux mines antipersonnel ; qu'ici et là, on sème les mines au mépris de la vie des démineurs que la communauté internationale assigne aux régions touchées par ce fléau ; qu'enfin, il reste dans le monde de ces acteurs incontrôlés qu'il faut qualifier de criminels, et qui utilisent cette arme pour terroriser les populations et les écarter durablement de leur terroir et de leurs moyens d'existence : que ceci affecte les pays les plus

pauvres de la planète, et bien souvent les hommes, les femmes, les enfants les plus démunis de ces pays, ajoute de façon criante à l'horreur de ces situations créées de propos délibéré.

Consciente de la gravité de ces défis, la France s'est organisée selon les lignes de force exposées à Ottawa par son Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, M. Charles Josselin. Le Parlement français, parallèlement à l'adoption de la loi de ratification de la Convention d'Ottawa, a adopté, proprio motu, en juillet dernier, une loi d'application, remarquablement fidèle à l'esprit de la Convention, dotant l'administration des pouvoirs nécessaires à une répression efficace de toute forme d'infraction à la Convention sur le territoire national français, et prévoyant la constitution d'une Commission nationale compétente pour assurer le suivi de l'application de loi en question et de l'action internationale de la France en matière d'assistance aux victimes des mines antipersonnel et d'aide au déminage. La composition de cette commission s'inspire de ce qui a fait le succès du processus d'Ottawa, à savoir la collaboration étroite des pouvoirs publics, de la société civile et des élus du peuple ; elle sera installée sous peu. La même rapidité à remplir les obligations découlant de la Convention se retrouve dans la destruction des stocks de mines antipersonnel détenus par l'Armée française : d'ici la fin de l'année en cours, ces stocks auront été totalement éliminés, dans une transparence absolue comme en témoignera le rapport transmis au Secrétaire Général en exécution de l'article 7 de la Convention d'Ottawa. Seule subsistera, conformément à aussi à la Convention, une réserve de 5.000 mines destinées à la formation des démineurs.

On sait que l'une des caractéristiques, et l'un des points forts, de la contribution française à l'effort de déminage international réside dans la qualité des sapeurs militaires, experts en déminage, que produisent les forces armées. Cette qualité tient à deux facteurs : le niveau d'excellence de l'Ecole supérieure

et d'Application du Génie, sise à Angers, et de la filière MINEX qui y offre un cursus complet, du geste du déminage sur les différents types connus dans le monde de mines antipersonnel, jusqu'aux techniques de gestion des projets ou des programmes de déminage : l'engagement constant, depuis une vingtaine d'années, de ces sapeurs sur une série impressionnante de théâtres extérieurs, qui a permis d'affronter constamment les connaissances acquises au sein de la filière MINEX et dans des enseignements complémentaires en matière de munitions non-explosées, aux conditions du terrain et à l'évolution toujours plus redoutable de ces engins de mort. Chemin faisant, nos sapeurs ont aussi formé sur place, au fil de leurs interventions à l'étranger, des homologues au sein des forces armées locales ; l'Ecole d'Angers, pour sa part, a ouvert ses portes à un nombre non négligeable de stagiaires militaires de divers pays : elle est disposée à accueillir, pour des formations supérieures adaptées, des stagiaires civils, français et étrangers, dès que la demande justifiera l'organisation d'une filière spécifique.

Je n'apprendrai rien aux spécialistes en rappelant la contribution des officiers français issus du Génie au sein des organismes qui travaillent à la cohérence et à la cohésion de l'action de la communauté internationale en matière de déminage humanitaire ; je veux parler de l'UNMAS et du Centre international de Genève. Mais, je suis particulièrement heureux d'annoncer aujourd'hui à ce propos que la délégation française va remettre aux représentants ici de l'UNMAS et du CIG, ainsi qu'à la représentante du Secrétaire Général des Nations unies, au titre de l'article 7 de la Convention d'Ottawa, les premiers exemplaires, sous forme d'un CD-ROM réalisé par les Armées françaises, d'une compilation, aussi exhaustive que possible, sur les mines antipersonnel dans le monde : notre conviction est que cet outil de référence enrichira la base de données internationale en voie d'élaboration et fournira ainsi aux responsables de programmes et aux acteurs de terrain un

ensemble probablement unique pour le moment de connaissances et d'informations fiables parce que testées.

Cette expertise nous incite évidemment à imaginer et à développer activement des parades à l'apparition de nouveaux types de mines antipersonnel, miniaturisées et de plus en plus difficilement détectables. La France, comme nombre des grands pays industriels, prend ce défi au sérieux : son Ministère de la Défense, en particulier, consent un effort financier considérable à rechercher les avancées technologiques qui permettront de sonder les sols, de détecter à proximité comme à distance, de détruire plus rapidement et plus complètement, les divers types de mines employés. Les industriels français ne sont pas absents de l'espèce de course contre la montre qui s'est engagée dans ce domaine, et collaborent en particulier avec le Centre de recherche conjoint de la Commission européenne dont un volet de l'action est, on le sait, consacré au déminage. Nous aurons l'occasion de parler de tout ceci en détail lors des consultations officieuses de jeudi.

Comme dans tant d'autres pays industrialisés, les pouvoirs publics en France ont beaucoup appris, grâce au processus d'Ottawa, au contact du monde associatif. Notre action diplomatique s'est nourrie de fructueux échanges d'idées et d'une coopération neuve et innovante, en particulier avec la Campagne Internationale contre les mines et au sein de celle-ci Handicap International en raison du rayonnement chez nous de sa branche française.

Parallèlement, le rapprochement entre administration et ONG a eu pour conséquence de favoriser une meilleure compréhension - et une meilleure entente - s'agissant des façons de mener efficacement le déminage humanitaire. Il nous apparaît aujourd'hui clairement que celui-ci doit suivre deux axes complémentaires mais distincts : le déminage lié à des programmes de développement économique prioritaires et le déminage de proximité. En disant

ceci, je parais énoncer une évidence dont chacun ici est bien conscient. Si je le fais néanmoins, c'est qu'il nous paraît nécessaire de distinguer entre deux ordres de priorité, différents, mais l'un et l'autre indispensables. Là où il s'agit de développement économique prioritaire, l'importance des moyens financiers à mettre en oeuvre appelle l'intervention d'une diversité d'acteurs, internationaux (Nations unies), multilatéraux (Commission européenne), nationaux, comme l'Agence Française de Développement, par exemple. L'intérêt des projets en question peut être crucial, en raison d'un ensemble de raisons, économiques, institutionnelles, sociales et culturelles, pour tel ou tel pays, ou telle ou telle région, sinistrés par les mines antipersonnel ; la France est, par principe et par tradition, particulièrement ouverte à ce type d'approche, et s'emploiera, comme elle l'a déjà fait, à le favoriser, tant au plan national, qu'au plan européen. Mais, ceci ne doit pas masquer l'importance de multiples opérations de déminage de proximité, justiciables d'interventions plus modestes financièrement, conçues et mises en oeuvre par des ONG qui savent monter des projets réalistes, intégrant bien l'ensemble des paramètres locaux. C'est pour accompagner de telles opérations, avec la souplesse budgétaire nécessaire, en particulier dans le temps, que l'administration française se dote actuellement d'un outil financier approprié au travail difficile, souvent ingrat, lent et obscur, mené par les ONG au service de populations isolées, appauvries et menacées d'être, sans de telles interventions, les laissés pour compte de la solidarité déployée par la communauté internationale dans son action contre les mines./.